ARS

RÉGION FICTIVE

FICHE D'IDENTITÉ

8 départements

1200 ESMS

- 500 ESMS pour personnes âgées
- 700 ESMS pour personnes en situation de handicap (dont 500 sont sous compétence exclusive ou conjointe des Conseils départementaux)

Projet

Appel à candidature pour la reconnaissance et la création de Pôles de compétences et de prestations (PCPE).

Public accueilli au sein des PCPE

« Tout public », les pôles créés ont vocation à accompagner les enfants ou les adultes quelle que soit leur déficience, vivant à domicile, au domicile de tiers ou au sein d'une famille d'accueil soit :

- En attente d'une solution d'accompagnement visée par la CDAPH non mise en œuvre ou partiellement mise en œuvre, - Lors des temps de fermeture d'un établissement ou service médico-social (ESMS),

- Accompagnés aujourd'hui par un ESMS mais dont l'orientation vers un PCPE serait plus adaptée à leurs besoins ou complémentaire à d'autres prestations déjà assurées par d'autres acteurs médico-sociaux (dans le cas d'accompagnements multi-modaux par exemple).